

Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIEL

Québec, le 28 mars 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.562

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Faisant suite à la demande portant le numéro de dossier suivant: 2023-2024.435, obtenir les dossiers complets suivants: Ajout de modalité au permis du LIM, Ajout de modalité au permis du LIM, Modification au permis du CMS, Modification au permis du CMS et Ouverture d'un nouveau (LIM). » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements appartenant à des tiers ainsi que des renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans leur consentement conformément aux articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

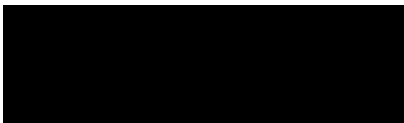
... 2

De plus, nous regrettons de vous informer que l'accès à d'autres documents faisant l'objet de votre demande vous est refusé puisqu'ils sont constitués, en substance, de renseignements appartenant à des tiers qui ne peuvent être divulgués sans son consentement ainsi que d'avis, de recommandations et d'états de situation faits depuis moins de dix ans, et ce, conformément aux articles 14, 23, 24 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 4

N/Réf. : 24-IO-00004-56